

Québec, le 22 février 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 décembre 2016, le député de Gaspé déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'implanter une ou plusieurs alternatives suivantes, notamment, mais non limitativement :

- un service d'hémodialyse dans les centres hospitaliers de Gaspé et de Sainte-Anne-des-Monts;
- un service d'hémodialyse mobile sur le territoire;
- le service d'hémodialyse à domicile adéquatement subventionné.

Des orientations ministérielles ont été déposées en novembre 2015 et sont en cours d'implantation dans le réseau. Celles-ci prévoient que, lorsque l'état de santé du patient le permet, le premier choix pour les patients doit demeurer le domicile avec l'aide d'une personne significative ou avec l'assistance d'un non professionnel en mesure de faire les manœuvres techniques et d'offrir la surveillance si la personne n'est pas en mesure d'effectuer elle-même ses traitements.

... 2

Nous travaillons de concert avec les autorités compétentes du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie afin d'améliorer l'organisation de services sous forme de continuum en santé rénale qui saura répondre adéquatement aux besoins de la population atteinte d'insuffisance rénale. Soyez assuré que nous évaluerons toutes les alternatives possibles dans cet objectif.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-06465-01